nouvelle orientation des forces catholiques; mais Nous avons pleine confiance que Nous trouverons, dans chaque comté, chaque paroisse, chaque colonie, des hommes de bonne volonté pour organiser l'action catholique.

Et comme Nous devons compter avant tout sur le secours du ciel, Nous demandons que l'oraison de *mandato* soit désormais, la 13e des oraisons diverses, *Pro quacumque tribulatione*, et au salut du Très Saint Sacrement, on récitera un *Pater* et un *Ave* après les premières oraisons, et Nous espérons que l'on se conformera dans toutes les églises, dans les villes comme dans les campagnes, à ces prescriptions; ce dont Nous Nous assurerons durant la visite pastorale.

Veuillez croire, Nos Très Chers Frères, à Notre entier dévouement et recevez une bénédiction de lumière et de force afin de bien comprendre et de bien accomplir le devoir important de l'heure présente.

Sera le présent mandement lu au prône des messes paroissiales, dans les chapelles où se fait l'office public et au chapitre des communautés religieusses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Boniface, sous Notre seing et sceau et le contre seing de Notre chancelier ce 13 avril mil neuf cent treize, en la fête de la solennité de St Joseph.

† ADÉLARD, O. M. I.,
Archevêque de Saint-Boniface.

Par mandement de Monseigneur l'archevêque.

J.-H. PRUD'HOMME, PTRE,
Chancelier.